

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



R-co Conviction Club

Compartiment de la SICAV R-co
Cet OPCVM est géré par Rothschild & Co Asset Management Europe
Code ISIN : FR0010537423 (Action F EUR)

Objectifs et politique d'investissement

Le compartiment a pour objectif de gestion d'obtenir, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance, nette de frais de gestion, supérieure à celle de l'indicateur de référence : 40% JP Morgan GBI EMU Unhedged LOC (coupons réinvestis) + 30% Euro Stoxx ® DR + 20% MSCI Daily TR Net World Ex EMU \$ converti en € + 10% [ESTER capitalisé + 0,085%].

La stratégie d'investissement est une gestion de conviction reposant sur une allocation discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs et zones géographiques qui peut conduire à des écarts importants avec l'indicateur de référence. Le compartiment, principalement investi en lignes directes, cherche à exploiter les opportunités tant au niveau des actions que des produits de taux. Les choix de gestion résultent d'une confrontation entre la vision macro-économique et l'analyse financière des titres.

Le compartiment pourra être investi :

- entre 0 et 100% en produits d'actions de toutes zones géographiques, de tous secteurs industriels et de toutes tailles de capitalisation boursière, avec un maximum de 20% en petites capitalisations et 20% maximum en produits d'actions des pays hors OCDE ;

- entre 0 et 100% de l'actif net en produits de taux (dette publique / dette privée) de toutes échéances, de toutes devises et de toutes qualités de signature, dont 30% maximum pourront être constitués d'obligations spéculatives (dites à haut rendement). Le compartiment pourra être exposé à hauteur de 20% maximum aux obligations convertibles. Par ailleurs, il pourra investir jusqu'à 20% maximum de son actif net en obligations contingentes convertibles et jusqu'à 70 % maximum de son actif net en obligations callable/puttable ; et

- entre 0 et 10% en OPC (dont des OPC cotés/ETF).

Le compartiment peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés, sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré dans la limite de 100% de son actif. Pour ce faire, il couvre son portefeuille ou/et l'expose sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilées, indices. L'utilisation des titres intégrant des dérivés est limité à 80 % de l'actif net. L'exposition consolidée du portefeuille au marché des actions et au marché des devises (via des titres, OPCVM, opérations du marché à terme) ne dépassera pas 100% pour chacun de ces risques.

L'exposition consolidée du portefeuille au marché des taux (via des titres, OPCVM, opérations du marché à terme), permettra de maintenir la sensibilité* du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9.

Fréquence de valorisation : Quotidienne. Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour à 12h00 auprès de Rothschild Martin Maurel. Exécution des ordres : prochaine VL (cours inconnu). Date de règlement des S/R : VL + 2 jours ouvrés. Cette action est une action de capitalisation.

La contribution positive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut être prise en compte dans les décisions d'investissement, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

Profil de risque et de rendement



• Le niveau de risque de ce compartiment est de 6 (volatilité comprise entre 15% et 25%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

• La catégorie de risque associée au compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• Le compartiment n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille.

• Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente.

• Impact des techniques telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants (en % de l'actif net)	2,05%
--------------------------------------	-------

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais ponctuels prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

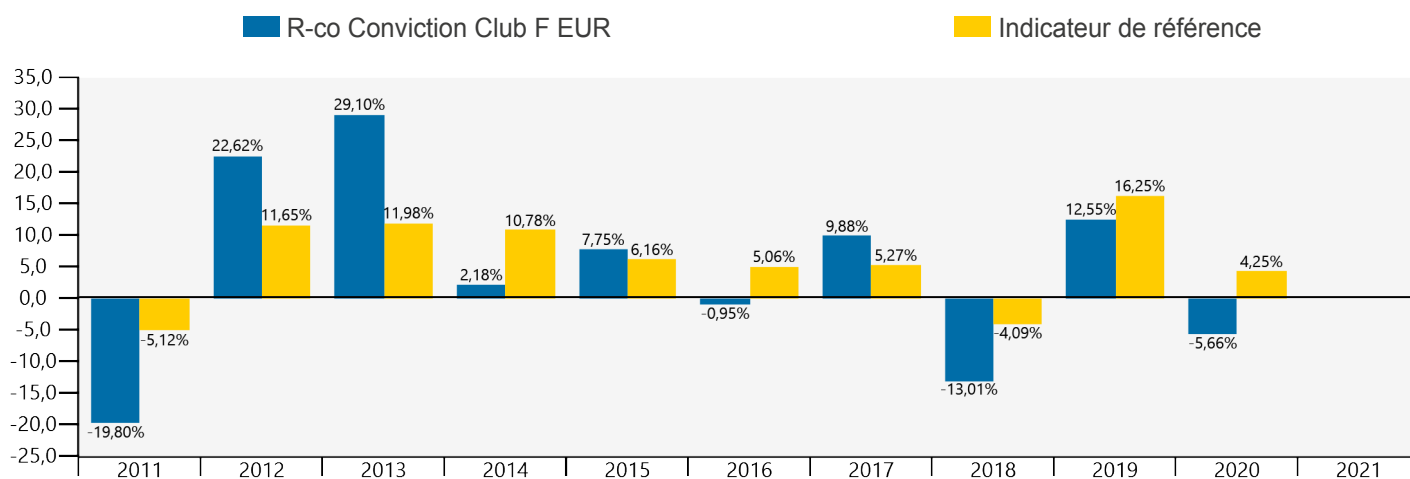
Commission de surperformance	0%
------------------------------	----

15% de la surperformance annuelle nette de frais de l'OPC par rapport à celle de l'indicateur de référence [40% JP Morgan GBI EMU Unhedged LOC + 30% Euro Stoxx ® DR (C) + 20% MSCI Daily TR Net World Ex EMU \$ converti en € + 10% (ESTER capitalisé + 0,085%)] à chaque clôture d'exercice. Toute sous-performance est compensée avant que des commissions de surper-

formance ne deviennent exigibles sur les 5 derniers exercices (cf. prospectus). La commission est cristallisée à la clôture de l'exercice et calculée sur la base de l'actif net. Une commission de surperformance pourra être prélevée lorsque l'OPC a dépassé l'indicateur de référence mais qu'il a enregistré une performance négative au cours de l'exercice. Le pourcentage de commission de surperformance prélevé est susceptible de varier d'un exercice à l'autre selon la formule décrite ci-dessus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

Performances passées



Ce compartiment a été créé en 2019.

Les Actions « F EUR » ont été créées le 19/11/2019.

Les performances ont été calculées en EUR.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Ce compartiment de la SICAV a été créé à l'occasion de la fusion-absorption du FCP R-co Club le 19/11/2019. La part F EUR dudit FCP a été créée le 31/12/2007

Informations pratiques

Le dépositaire de l'OPCVM est Rothschild Martin Maurel.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles en langue française et sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

Rothschild & Co Asset Management Europe - Service Commercial 29, avenue de Messine 75008 Paris.

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Rothschild & Co Asset Management Europe ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de

et est devenue la catégorie d'action F EUR de ce compartiment.

La performance de l'OPC est calculée coupons nets réinvestis. Celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués jusqu'au 31/12/2012. Le 01/01/2022, l'indicateur de référence de l'OPC a par ailleurs été modifié. Les performances antérieures à ces dates ont donc été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

l'OPCVM. Ce compartiment peut être constitué d'autres types d'actions. Vous trouverez plus d'informations sur ces actions dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet suivant : <https://am.eu.rothschildandco.com>.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Rothschild & Co Asset Management Europe est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet <https://am.eu.rothschildandco.com>. Un exemplaire papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01 janvier 2022.